

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20230907-DCM2023-41-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 7 septembre 2023
01/09/2023**Date d'affichage :**
01/09/2023**Nombre de conseillers :****Elus : 19****En exercice : 19****Présents : 14****Votants : 19**

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic).

Secrétaire de séance : MABIRE Isabelle

**Délibération n° 2023-41 : Complément à la délibération n°2023-24 :
demande de subventions pour l'achat d'une pompe à chaleur**

Monsieur le Maire expose que, suite à une observation formulée par la DETR, il convient d'apporter des précisions à la délibération n°2023-24 adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 mai 2023. L'objet de cette délibération était la demande de subventions pour l'achat d'une pompe à chaleur.

Il convient de préciser sur la délibération le montant prévisionnel du projet et si possible le montant sollicité auprès de la DETR.

Pour les travaux de changement de pompe à chaleur, le devis des travaux s'élève à 21 625 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE la DETR pour un montant de 8 650 € (soit 40% de la somme totale) ;

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 7 septembre 2023.

Le Maire,


Daniel DENIS